



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

@@@@@@@@@@@@@@@@

DIRECTION GENERALE DES EAUX, FORETS ET CHASSE

TEL. : (229) 21-33-06-62 FAX : 21-33-21-92/21-33-04-21 BP. 393 COTONOU (R. BENIN),

E-mail : foretsbenin@yahoo.fr»

ANNEE 2017 N° 615 DGEFC/SGEFC/DRAF/DPCEFC/SA

Directives et procédures d'obtention des documents d'exportation des produits forestiers en République du Bénin

Juin 2017

Rappels

- 1- **Produits forestiers** : bois sous toutes ses formes et les produits forestiers non ligneux ;
- 2- **Exportation de produits forestiers** : Action de sortir des produits forestiers du territoire national vers un pays étranger.
- 3- **Produits forestiers de zone contrôlée** : produits issus d'une exploitation forestière faite seulement au niveau des espaces boisés conformément aux possibilités annuelles prévues au Plan d'aménagement validé par l'Administration des eaux, forêts et chasse.
- 4- **Produits forestiers de zone orientée** : produits issus d'une exploitation forestière faite seulement au niveau des espaces boisés communautaires ou privés et basés sur des quotas préalablement déterminés selon les règles de l'art par les services compétents (données d'inventaire et élaboration d'un Plan Simple de Gestion).
- 5- **Produits forestiers de zone incontrôlée** : produits issus d'une exploitation forestière faite au niveau des espaces boisés dans une zone ne disposant d'aucune donnée technique ni d'outils de gestion.
- 6- **Essences des plantations** : essences arboricoles plantées de main d'homme généralement à croissance rapide.
- 7- **Essences de forêts naturelles** : essences forestières arboricoles autochtones à croissance lente.

